

Image not found or type unknown



Mise en place de convention

Par **guizard caroline**, le **27/02/2018** à **12:31**

Bonjour,

L'adhésion à un groupe de personne physique ou moral permet elle de mettre en place des conventions établies par elle même sans faire appel à un notaire, un avocat ou une jurisprudence ?

L'ensemble des adhérents font ils alors partie d'un cercle privée où la mise en place d'un fonctionnement serait indépendant d'une jurisprudence quelle qu'elle soit mais assurant le droit de chacun en ce qui pourrait être des droits fondamentaux.